



الوزارة الأولى
PREMIER MINISTÈRE
اللجنة الوطنية
لرقابة الصفقات العمومية
Commission Nationale de
Contrôle des Marchés Publics

نواكشوط في:.....

الرقم:.....

PROCES VERBAL
N° 25/CNCMP/2024
DU 02/04/2024



Le Comité Permanent de la Commission Nationale de Contrôle des Marchés Publics s'est réuni en session ordinaire, le 02/04/2024 à 12h 00min, sur convocation de Monsieur Jemal Mahfoudh président par intérim.

Etaient présents:

- Mohamed Abderrahmane Meiloud, Membre du CP
- Boubou Sylla, Membre du CP
- Fatimetou Michel, Membre du CP
- Enouar Sadatt Yarba, Membre du CP
- Med Abdellahi Khattari, Membre du CP
- Ahmed Ould Abe, Représentant du Ministère des Finances

Etaient absents:

Commission de Passation des Marchés Publics de la Délégation Générale TAAZOUR à la Solidarité Nationale et à la Lutte Contre l'Exclusion (CPMP/TAAZOUR)

1 °/-

Examen du projet d'avenant n°02 au contrat n°0505/F/038/CPMP/TAAZOUR/2022-LOT 1, relatif à la fourniture et acheminement au niveau des chefs-lieux de commune de 5790 kits de gaz butane dans les wilayas de l'Adrar, Inchiri, Tagant, Tiris Zemour, Dakhlet Nouadhibou, Trarza et Brakna, portant rapatriement de 460 kits de gaz butane à Nouakchott, **Réf. Lettre n°34/24 CPMP/TAAZOUR, reçue le 27/03/2024.**

Décision: Reporté

Sur la base des informations fournies, la CNCMP reporte ce dossier afin de :

562 شارع الملك فيصل ص ب: 184 نواكشوط. موريتانيا - هاتف: + (222) 45 25 25 94

562, Avenue du Roi Faissal, BP: 184 -Nouakchott - Mauritanie - Tél:+ (222) 45 25 25 94

- *fournir l'état d'exécution détaillé et la situation du paiement du marché initial ;*
- *fournir une copie du PV de réception provisoire ;*
- *détailler la quantité des kits déjà distribués aux chefs-lieux de communes bénéficiaires prévues au marché initial et son avenant n°1;*
- *expliquer davantage la demande du deuxième avenant pour "rapatrier 460 kits de gaz et payer le stockage de 4310" alors que le premier porte sur "la fourniture et l'acheminement de 400 kits supplémentaires dans les communes de Tichit, Chami et Nouadhibou ainsi que le remboursement des frais de transport aller retour Nktt-Atar de 350 kits.*

2 °/-

Examen du projet d'avenant n°02 au contrat n°0506/F/039/CPMP/TAAZOUR/2022-LOT 2, relatif à la fourniture et acheminement au niveau des chefs-lieux de communes de 7000 kits de gaz butane dans les wilayas de l'Assaba, le Gorgol et le Guidimagha, portant sur le rapatriement de 3700 kits de gaz butane à Nouakchott, Réf. Lettre n°34-24 CPMP/TAAZOUR, reçue le 27/03/2024.

Décision: Non approuvé

Sur la base des éléments fournis, la CNCMP n'approuve pas ledit projet d'avenant, car le montant cumulé des avenants dépasse le seuil réglementaire (plus de 20% du montant du marché initial).

3 °/-

Examen du projet d'avenant n°01 au contrat n°0507/F/040/CPMP/TAAZOUR/2022-LOT3, relatif à la fourniture et acheminement au niveau des chefs-lieux de communes de 6800 kits de gaz butane dans les wilayas du Hodh Charghi et Hodh Gharbi, portant sur le rapatriement de 5002 kits de gaz butane à Nouakchott, Réf. Lettre n°34-24 CPMP/TAAZOUR, reçue le 27/03/2024.

Décision: Reporté

Sur la base des informations fournies, la CNCMP reporte ce dossier pour les motifs suivants:

- *fournir l'état détaillé d'exécution et du paiement du marché initial;*
- *fournir une copie du PV de réception provisoire;*
- *détailler la quantité des kits déjà distribués aux chefs-lieux de communes bénéficiaires prévues au marché initial et son avenant n°1;*
- *expliquer davantage la demande d'un avenant pour "rapatrier 5002 kits de gaz et payer le stockage de 280.*

Commission de Passation des Marchés Publics du Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation (CPMP/MIDEC).

4 °/-

Réexamen d'une consultation simplifiée relatif à la construction de 06 parcs de vaccination au profit de la Région du Hodh Chargui, Réf. Lettre n°0047/CPMP/MIDEC, reçue le 01/04/2024.

Décision: Reporté

Sur la base des informations fournies, la CNCMP reporte ce dossier afin de s'assurer que les candidats ont la capacité technique et financière requises.

5 °/-

Réexamen du dossier de consultation simplifiée pour la fourniture du matériel de protection des cultures, **Réf. Lettre n°0047/CPMP/MIDEC, reçue le 01/04/2024.**

Décision: Reporté

Sur la base des informations fournies, la CNCMP reporte ce dossier afin de s'assurer que les candidats ont la capacité technique et financière requises.

6 °/-

Réexamen d'une consultation simplifiée pour réhabilitation et équipement d'un point d'eau dans le HODH CHARGUI;
Réf. Lettre n°0793/CPMP/MIDEC, reçue le 01 avril 2024.

Décision: Reporté

sur la base des informations fournies, la CNCMP reporte ce dossier pour le motif suivant :

- l'Autorité Contractante est tenue de s'assurer au préalable et de confirmer que les candidats ont la capacité technique et financière nécessaire pour exécuter les prestations requises,*

Commission de Passation des Marchés Publics du Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire (CPMP/MHUAT)

7 °/-

Réexamen du dossier de consultation simplifiée, relatif aux travaux d'achèvement de construction de 5 logements à Bouratt/Brakna, **Réf. lettre n°074/CPMP/MHUAT, reçu le 28 /03/2024.**

Décision: Avis de non objection

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/MHUAT approuvant ce dossier.

8 °/-

Examen de la demande de remise de pénalités de retard relative au marché n°44/CIAIS/T/2022, portant travaux de construction de 2 SDC à l'école Dar Esselam et 2SDC à l'école de Kreyatte_ commune El Mabrou_ Néma, **Réf. lettre n°075/CPMP/MHUAT, reçue le 27/03/2024.**



Décision: Non approuvé

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'approuve pas ladite demande de remise des pénalités de retard car les motifs avancés ne la justifie pas.

9 °/-

Réexamen de la demande de remise de pénalités de retard relative au marché n°266/T/020/CMD/MHUAT/2019, portant travaux de construction du collège d'Aghnodert à Nouakchott, Réf. lettre n°074/CPMP/MHUAT, reçue le 27/03/2024.

Décision: Avis de non objection

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la remise des pénalités, en appliquant 9 jours de retard non justifiés.

Commission de Passation des Marchés Publics du Ministère de l'Équipement et des Transports (CPMP/MET)

10 °/-

Examen du PPM 2024 actualisé de la SAM, Réf. lettre n°00099/CPMP/MET, reçue le 01/04/2024.

Décision: Avis de non objection

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/MET approuvant ledit PPM actualisé pour l'année 2024.

Commission de Passation des Marchés Publics du Ministère de la Santé (CPMP/MS)

11 °/-

Examen du PPM 2024 actualisé de la CNASS, Réf. lettre n°00060/CPMP/MS, reçue le 28/03/2024.

Décision: Avis de non objection

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/MS approuvant ledit PPM actualisé pour l'année 2024.

12 °/-

Examen du projet de marché par entente directe relatif à l'acquisition de kits de consommable de dialyse destinés au service d'hémodialyse du CHN, Réf. Lettre n°62 CPMP/MS reçue le 29/03/2024.

Décision: Avis de non objection

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/MS approuvant ledit projet de marché.

Commission de Passation des Marchés Publics du Ministère du Pétrole, des Mines et de l'Energie (CPMP/MPME)

13 °/-

Examen du PPM 2024 de la SOMIR, Réf. lettre n°00000008/CPMP/MPME, reçue le 19/03/2024.

Décision: Reporté

Sur la base des informations fournies, la CNCMP reporte ce dossier afin de fournir :

- *le PV de la CPMP approuvant ledit PPM ;*
- *une version du PPM signée et cachetée par l'ordonnateur du budget.*

Commission de Passation des Marchés Publics du Ministère de l'Élevage (CPMP/ME)

14 °/-

Examen du PPM 2024 actualisé du projet PRAPS-2-MR, Réf. lettre n°0045/CPMP/ME, reçue le 28/03/2024.

Décision: Avis de non objection

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/ME approuvant ledit PPM actualisé pour l'année 2024.

15 °/-

Examen du rapport d'évaluation des offres techniques et financières rendant infructueux le DAO pour les travaux de réalisation de 50 puits pastoraux dans la wilaya du Hodh Charghi en cinq lots distincts, Réf. Lettre n° 721/CPMP/ME, reçue le 22/03/2024.

Décision: Avis de non objection

Sur la base de informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/ME rendant infructueux ledit DAO.

Commission de Passation des Marchés Publics de la Direction des Projets Education - Formation (CPMP/DPEF)

16 °/-

Examen du PPM 2024 actualisé du projet PASEP II, Réf. lettre n°00011/CPMP/DPEF, reçue le 02/04/2024.

Décision: Avis de non objection

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/DPEF approuvant ledit PPM actualisé (actualisation n°2) pour l'année 2024.

Ministere de la Transformation Numerique de l'Innovation et de Modernisation de l'Administration (CPMP/MTNIMA).

17 °/-

Examen du PPM 2024 actualisé du Ministère de la Transition Numérique, Réf. lettre 00044/CPMP/MTNIMA, reçue le 28/03/2024.

Décision: Reporté

Sur la base des informations fournies, la CNCMP reporte ce dossier afin de fournir un PPM consolidé contenant les anciennes et les nouvelles actions.

Société National des Aménagements Agricoles et des travaux (CPMP/SNAAT).

18 °/-

Examen du rapport d'évaluation de la consultation simplifiée relative à la fourniture et pose de grillage pour la protection des zones des cultures, Réf. Lettre n° 782/CPMP/SNAAT, reçue le 28/03/2024.

Décision: Avis de non objection

Sur la base de informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/SNAAT approuvant ledit rapport d'évaluation.

19 °/-

Examen du dossier de consultation simplifiée relative à la fourniture des Huiles, Réf. Lettre n° 795/CPMP/SNAAT, reçue le 01/04/2024.

Décision: Avis de non objection

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/SNAAT approuvant ledit dossier, sous réserve d'inclure dans le projet de contrat les dispositions de l'article 35 du code des marchés publics relatif au contrôle des prix.

Commission de Passation des Marchés Publics du Ministère de l'Economie et du Développement Durable et du Ministère des Finances (Economie & Finances) (CPMP/EF).

20 °/-

Examen du PPM 2024 du Ministère des Finances, Réf. lettre n°00011/CPMP/EF, reçue le 01/04/2024.

Décision: Avis de non objection

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/EF approuvant ledit PPM pour l'année 2024.

LE PRESIDENT PAR INTERIM

Jemal Mahfoudh



Les signataires:

- Mohamed Abderrahmane Meiloud, Membre du CP
- Boubou Sylla, Membre du CP
- Fatimetou Michel, Membre du CP
- Enouar Sadatt Yarba, Membre du CP
- Med Abdellahi Khattari, Membre du CP
- Ahmed Ould Abe, Représentant du Ministère des Finances